

## Diversité sexuelle et alternatives à la mondialisation

par Line Chamberland

**L**esbienne et féministe — une identité que j’ai revendiquée avec intrépidité au milieu des années 1970 et qui a motivé mes combats par la suite. Il me fallut bien l’admettre : le dénominateur commun d’aimer les femmes ne suffisait pas pour construire les solidarités. Nommer nos autres appartenances, dénoncer les autres oppressions, parler de nos autres marginalités paraissait tout autant essentiel. Nommer nos privilèges aussi. Bref, crever la bulle rassurante d’une identité lesbienne qui, à elle seule, effacerait toutes les inégalités. À tout le moins, ne pas occulter les autres rapports de force.

J’ai donc appris à décliner, à quelques variantes près, les lieux de ma trajectoire, qui me constituent tantôt en minoritaire, tantôt en privilégiée, ou les deux à la fois, tout dépendant du cadre de référence : femme, blanche, vivant dans un pays riche, francophone dont la langue est minoritaire en Amérique du Nord, d’origine ouvrière, ayant eu accès à l’éducation et à une profession, enseignante, chercheuse, travailleuse syndiquée, lesbienne dont les droits sont protégés par les législations québécoise et canadienne.

Dans la première partie de cet article, je retrace brièvement le développement des luttes des lesbiennes, gais, bisexuels-les et transgenres (LGBT) pour l’obtention de droits formels<sup>1</sup> au Québec et au Canada. Dans un second temps, j’aborde la question du potentiel des mouvements LGBT eu égard au

---

<sup>1</sup> Malgré les progrès réalisés sur le plan des droits formels, il subsiste des discriminations envers les LGBT dans le milieu de travail, mais ce n’est pas le sujet qui nous occupe ici.

développement d'alternatives à la mondialisation capitaliste et néo-libérale. La réponse à une telle question viendra, ne peut venir que de nos réflexions collectives. Pour ma part, en me basant sur mon implication militante dans les mouvements LGBT, j'identifie certaines forces qui peuvent sous-tendre des solidarités internationales. Cependant, je veux aussi partager mes inquiétudes quant aux tendances politiques et économiques qui façonnent de plus en plus les dynamiques de ces mouvements dans le Nord géopolitique.

### **Les luttes des LGBT pour les droits**

Dans la plupart des pays occidentaux du Nord, les revendications législatives des mouvements homosexuels se sont articulées historiquement autour de trois ensembles : 1) l'abolition des lois criminalisant directement ou indirectement l'homosexualité ; 2) l'interdiction de la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ; 3) la reconnaissance des relations conjugales et familiales des LGBT, autrement dit les droits relationnels ou ce que des anglophones nomment la pleine citoyenneté sexuelle<sup>2</sup>.

Les luttes sur ces différents terrains se sont tantôt succédé, tantôt chevauchées. La plus ancienne, qui se poursuit encore et touche principalement les hommes gais, est celle pour la décriminalisation des pratiques homosexuelles. Le plus souvent, les États qui ont procédé à une telle décriminalisation l'ont justifiée sur la base de principes tels l'inapplicabilité des lois, le droit à la vie privée, le retrait de l'État de la sphère de la moralité publique, sans pour autant reconnaître la légitimité des comportements ou des identités homosexuelles. Au Canada, le Bill omnibus, adopté en 1969, décriminalisait les comportements associés à l'homosexualité entre adultes consentants, dans la mesure où ces actes avaient lieu en pri-

<sup>2</sup> Bernstein, Mary, « Gender, Queer Family Policies, and the Limits of Law », in Bernstein et Reimann (2001), p. 420-440.

vé. Loin de légitimer l'homosexualité, ce changement législatif signifiait principalement le retrait de l'État de la sphère de la morale sexuelle dans la vie privée. En clair, l'État se retirait de la « chambre à coucher » mais décréait du même souffle que l'homosexualité n'était tolérable et ne serait tolérée que dans la mesure où son expression se cantonnait à la sphère privée.

Les mouvements gais et lesbiens qui vont émerger dans la décennie suivante ont bien vite contesté cette limite à l'expression de leurs sexualités et de leurs identités. Ils l'ont fait principalement en protestant contre le harcèlement et la répression policière dans les bars et autres lieux publics de rencontre, en mettant sur pied leurs propres espaces collectifs et en revendiquant un traitement égal de la part des institutions publiques. En 1977, le Québec introduisait l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination dans sa Charte des droits de la personne, adoptée quelques années plus tôt. Il a été la première province canadienne à agir ainsi et l'une des premières entités gouvernementales partout dans le monde. En prohibant un traitement discriminatoire sur la base de l'orientation sexuelle, la Charte québécoise affirmait le principe de l'égalité formelle entre tous les citoyens considérés individuellement, quelle que soit leur sexualité, mais elle ne reconnaissait pas les relations et les modes de vie homosexuels. Bien plus, une disposition de la Charte stipulait qu'un traitement différent sur la base de l'orientation sexuelle n'était pas interdit en ce qui concerne les régimes de pensions et d'avantages sociaux liés à l'emploi, ce qui, dans les faits, permettait d'en exclure les couples de même sexe. Ailleurs au Canada, il faudra plus d'une vingtaine d'années (1977 à 1998) de luttes politiques, de lobby et de recours aux tribunaux avant que l'ensemble des provinces et des territoires canadiens adoptent des chartes protégeant les droits de la personne et prenant en compte la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

À leur tour, ces dispositions anti-discriminatoires ouvrent la voie à toute une série de contestations judiciaires de lois et de mesures qui entraînent concrètement un traitement discriminatoire des gais et des lesbiennes, notamment sur le terrain de la conjugalité. Pendant les décennies 1980 et surtout 1990, les luttes pour l'obtention d'une protection juridique dans le cadre des droits de la personne vont s'entremêler et s'arc-bouter à celles pour les droits relationnels<sup>3</sup>. Les revendications pour la reconnaissance des couples de même sexe et des familles qu'ils créent ont mobilisé et mobilisent encore les mouvements homosexuels (gais et lesbiennes) dans la plupart des pays du Nord : statut accordé aux concubins de même sexe, partenariats domestiques, unions ou pactes civils, accès au mariage, droit à l'adoption et droit à l'insémination, médicalement assistée ou non, pour les lesbiennes.

J'aimerais relever trois caractéristiques de ces luttes telles qu'elles se sont développées au Québec et au Canada anglais.

- 1) Les liens étroits entre les droits relationnels en tant que LGBT et les droits en tant que travailleurs-euses : ce sont des travailleurs gais et des travailleuses lesbiennes syndiqués qui ont initié les luttes pour les droits relationnels, dans les années 1980, en formulant des demandes concernant l'accès à des bénéfices prévus dans les conventions collectives et dont l'octroi découle de la situation conjugale ou du statut parental. Ces bénéfices, jusqu'alors réservés aux conjoints-es hétérosexuels, incluent entre autres des congés pour raisons familiales (par exemple pour la maladie d'un-e conjoint-e ou d'un enfant, pour le deuil

---

<sup>3</sup> D'un côté, l'exclusion des conjoints-es de même sexe est dénoncée comme un cas flagrant de discrimination et sert d'argument pour justifier la revendication d'une clause concernant l'orientation sexuelle dans les chartes définissant les droits des personnes ; de l'autre, lorsqu'existe déjà une protection légale sur la base de l'orientation sexuelle, celle-ci sert de point d'appui pour revendiquer l'inclusion des conjoints-es de même sexe dans l'ensemble des législations et politiques gouvernementales.

d'un beau-parent), des régimes d'assurances, des régimes de retraite, des tarifications réduites et autres avantages. Ces revendications nouvelles trouvent rapidement un écho dans l'ensemble des mouvements LGBT. Chez les gais, l'épidémie du vih-sida fait des ravages et démontre cruellement les conséquences de l'absence de reconnaissance sociale et économique des couples de même sexe – les conjoints de fait étant souvent ignorés, voire spoliés par la famille d'origine suite au décès de l'un d'entre eux. Parmi les lesbiennes, les mères, qui comptent pour une minorité substantielle, souhaiteraient profiter des bénéfices relatifs à leurs responsabilités familiales, d'autant plus que l'écart entre salaires masculins et féminins limite leur pouvoir d'achat, qu'elles vivent seules ou en couple avec leurs enfants.

2) Le rôle important des syndicats : interpellés par des gais et lesbiennes qui en sont membres, qui sont parfois des militants syndicaux engagés, les organisations syndicales vont jouer un rôle déterminant dans ces luttes juridiques et politiques. Précisons que le mouvement syndical, au Québec en particulier, est relativement bien organisé et stable bien que la mondialisation néo-libérale et la privatisation des services publics exercent depuis les dernières années une pression à la baisse sur les taux de syndicalisation<sup>4</sup>. L'action syndicale prend diverses formes :

- négociation de clauses de convention collective interdisant la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, ce qui permet le recours à la procédure de grief ;
- soutien moral, politique, logistique et financier à des démarches de griefs et de recours devant les tribunaux ;

---

<sup>4</sup> Dépendant du mode de calcul, le taux de syndicalisation au Québec se situe entre 35 et 40 % ; il est un peu plus faible pour l'ensemble du Canada.

- inclusion de ces revendications dans les négociations collectives ;
- pression sur les gouvernements pour l'obtention de changements législatifs.

La volonté des syndicats de s'impliquer dans de telles luttes est elle-même le produit de la mobilisation croissante des mouvements LGBT. Les organisations syndicales qui se sont montrées les plus ouvertes sont celles regroupant des employés des secteurs public et para-public (enseignement, santé) comprenant une importante proportion de femmes et qui avaient déjà été interpellées par d'autres mouvements sociaux : féministe, anti-racisme, mouvement des jeunes, mouvement écologique.

- 3) Le rôle de la Charte canadienne des droits et libertés : cette Charte, adoptée en 1982, mise en application en 1985, a valeur constitutionnelle et, conséquemment, a préséance sur toutes les législations canadiennes, qu'elles relèvent du gouvernement central, des provinces ou des territoires. Bien que l'orientation sexuelle n'y soit pas nommée comme telle, des jugements de la Cour suprême formulés dans les années 1990 ont imposé l'interprétation selon laquelle la Charte canadienne interdit la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Dès lors, cette Charte sera invoquée, surtout au Canada anglais, afin, d'une part, d'obtenir une protection juridique à tous les niveaux de juridiction (par exemple, afin de forcer une province à interdire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle) et, d'autre part, de contester des pratiques et des politiques institutionnelles excluant les couples de même sexe. Depuis la deuxième moitié des années 1990 environ, les jugements de la Cour suprême ont été favorables aux demandes des gais et lesbiennes, et ces gains juridiques ont forcé les divers paliers de gouvernement à adopter des mesures législatives équitables pour les LGBT, d'où une série d'avancées rapides. Mentionnons notamment la pos-

sibilité d'adopter l'enfant de son ou sa conjointe dans plusieurs provinces canadiennes, la reconnaissance des conjoints-es de même sexe par le gouvernement canadien en 2000 et l'accès au mariage dans plus de la moitié des provinces de même que dans le territoire du Yukon. La loi canadienne sur le mariage est actuellement en cours de révision afin d'inscrire cette évolution dans le texte législatif lui-même<sup>5</sup>.

Ajoutons que l'élection de partis de gauche, à savoir les partis néo-démocrates en Ontario et en Colombie-Britannique, a également contribué à l'adoption de législations progressistes pour les LGBT. Au Québec, l'émergence de revendications concernant les droits relationnels fut plus tardive mais fructueuse grâce à la construction de larges alliances politiques. En 1999, soit un an avant le gouvernement canadien, l'Assemblée nationale du Québec reconnaissait les conjoints-es de fait de même sexe. Puis en 2002, il adoptait à l'unanimité une loi créant une nouvelle institution, l'union civile, ouverte aux conjoints homosexuels et hétérosexuels et incorporant des droits et des responsabilités identiques à ceux du mariage<sup>6</sup>. Cette même loi reconnaissait également les liens de filiation entre un enfant et ses deux mères ou ses deux pères, que celles-ci ou ceux-ci soient des conjoints-es de fait (concubins) ou en union civile. Cette législation innovatrice a pour effet de légitimer socialement l'existence des couples de même sexe et de leurs familles. Elle engendre des retombées dans la sphère du travail, notamment dans l'accès aux congés parentaux.

---

<sup>5</sup> La loi accordant un droit égal au mariage pour les couples de même sexe a été adoptée par le Parlement canadien en juin 2005 et sanctionnée par le Sénat un mois plus tard (NDLR).

<sup>6</sup> Le Québec n'ayant pas juridiction sur la définition du mariage comme tel, il ne pouvait accorder l'accès à cette institution aux couples de même sexe.

En somme, sur le plan des droits, l'on peut dire que l'égalité formelle est en bonne voie d'être atteinte au Québec et au Canada bien que la situation varie selon les provinces.

### **Le développement d'alternatives à la mondialisation néo-libérale et les mouvements LGBT**

Quel est le potentiel des mouvements LGBT eu égard au développement d'alternatives à la mondialisation ? C'est à partir de mon expérience militante au Québec que j'identifie trois grandes forces des mouvements LGBT : un penchant pour l'internationalisme qui découle de nos migrations volontaires et forcées, les alliances que nous avons bâties avec d'autres mouvements sociaux et l'étendue de nos réseaux associatifs.

À divers degrés, l'internationalisme façonne nos trajectoires personnelles, sociales, culturelles, intellectuelles, amoureuses et sexuelles. Parce que nous sommes minoritaires, isolés, ostracisés, exclus, nous avons dû chercher un ailleurs, des lieux plus accueillants ou plus anonymes. Nous avons migré vers des villes, vers d'autres régions, vers d'autres pays, temporairement ou de manière définitive. Ce faisant, nous avons dû dénouer les attaches familiales, sociales et culturelles qui nous enfermaient dans des traditions locales étouffantes, des traditions qui, dans certains cas, menaçaient de nous tuer ou de nous faire mourir à petit feu. Cela ne signifie pas que nous avons coupé tout enracinement dans nos cultures respectives, bien au contraire. Mais nous avons questionné les intégrismes et les nationalismes qui nient ou châtient toute altérité, sexuelle ou autre.

Nous avons voyagé, et lorsque nous avons parcouru d'autres contrées, nous avons tenté d'établir des contacts avec nos semblables, que ce soit dans les bars, sur les plages, dans les cafés ou dans les lieux associatifs. Nous l'avons fait pour nouer des liens et créer des complicités, pour avoir du plaisir,

pour repérer les endroits sécuritaires où nous pourrions être nous-mêmes. Réciproquement, nous avons accueilli dans nos espaces ceux et celles qui venaient d'ailleurs. Car pour survivre, nous avons besoin les uns des autres.

Tout en demeurant sur place, nous avons aussi cherché un ailleurs dans nos têtes, pour ne plus nous sentir « seuls-es au monde ». Nous avons lu, nous avons été à l'affût d'images (films, télé), de modèles, de sources d'inspiration, non pour les imiter mais pour nourrir notre imaginaire, pour inventer nos vies, pour y puiser le courage, la fierté. Nous nous sommes emparés des technologies informatiques nous permettant de multiplier les liens virtuels entre nous. Nous nous informons des luttes et des progrès politiques faits dans d'autres pays pour mieux revendiquer auprès de nos gouvernements respectifs. Certains d'entre nous se sont solidarisés de manière active avec les luttes des LGBT dans les pays où la répression est plus sévère qu'en Amérique du Nord.

J'idéalise peut-être, mais je crois que nos vies sont marquées par cette recherche d'un ailleurs, qui nourrit une ouverture au monde et le dépassement des frontières.

Une deuxième force est celle des alliances que nous avons construites, à travers nos luttes des dernières décennies, entre les mouvements LGBT de divers pays ainsi qu'entre les mouvements LGBT et les autres mouvements sociaux, principalement le mouvement des femmes et le mouvement syndical. Je l'ai dit plus haut, le fait de faire front commun a été crucial dans les succès que nous avons obtenus sur le plan législatif tant au Québec qu'au Canada. Nous le savons maintenant. Ces alliances doivent être approfondies, solidifiées car des divergences idéologiques ou d'intérêts peuvent surgir à tous moments. Mais une base de confiance et de collaboration est établie. En outre, nous avons des ennemis qui nous sont communs : le néo-libéralisme qui menace les acquis des travailleurs et travailleuses et affaiblit leurs organisations syndi-

cales, la montée de la droite religieuse qui s'attaque aux droits des femmes et des minorités sexuelles.

Une troisième force réside dans l'étendue et la diversification des réseaux associatifs. Je parle ici des très nombreux groupes créés par des LGBT sur la base d'affinités diverses : sports, activités de loisirs, création culturelle, appartenance à un même groupe d'âge (jeunes, retraités, etc.), regroupements en dehors des grands centres urbains, expériences communes d'éduquer des enfants, et ainsi de suite. Très dynamique, ce mouvement associatif se ramifie sans cesse. Bien que nombre de ces groupes n'ont pas de vision politique, ils constituent des lieux d'échanges et de solidarités qui peuvent être mobilisés à plusieurs escients.

Je m'inquiète par ailleurs de tendances de plus en plus prédominantes au sein des mouvements LGBT du Nord. La principale à mes yeux est la commercialisation croissante. L'affirmation d'un pouvoir en tant que consommateur s'est ajoutée à l'arsenal des stratégies juridiques et politiques mises en œuvre dans les luttes pour nos droits. Évidemment, il s'agit ici principalement du pouvoir des hommes gais de classe moyenne et supérieure, dont le potentiel de consommation est le plus élevé, en particulier lorsqu'ils forment des couples sans enfants. Or cette stratégie donne lieu à de dangereux glissements face auxquels nous ne réfléchissons et n'agissons pas assez. Notre culture est de plus en plus consumériste. Par exemple, lorsque j'ai assisté à l'inauguration de la semaine de Fierté gaie à New York au printemps 2004, j'ai reçu un drapeau arc-en-ciel avec le logo *girlprides-tore.com*, une adresse qui donne accès à un site Internet où l'on peut acheter des T-shirts aux slogans provocateurs ainsi que des jouets sexuels. Ma réaction n'en fut pas une de pruderie sexuelle : il est grand temps que les lesbiennes développent et accèdent à une culture sexuelle qui leur soit propre. Mais ce qui m'irrite, c'est que l'affirmation de ma fierté lesbienne passe par la consommation de marchandises et que

la fréquence de cette équation aille en augmentant. De plus en plus, la presse LGBT, les festivals culturels, les grands événements tels que la célébration de la Fierté, dépendent de l'apport publicitaire privé pour leur financement.

En outre, dans un pays capitaliste dominant, nos droits en tant que citoyens sont (ré-)interprétés par l'idéologie néolibérale comme le droit de nous intégrer dans les forces libres du marché en tant que travailleurs et consommateurs. Ainsi, dans l'environnement de travail, la reconnaissance de la diversité sexuelle pourra être justifiée au nom d'une plus grande productivité des travailleurs LGBT lorsque ceux-ci se sentent acceptés et intégrés dans leur milieu de travail. La diversité sous toutes ses formes (ethnique, sexuelle, etc.) est un concept qui se vend bien dans certains types d'entreprises car elle est associée à une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation, des atouts concurrentiels dans un univers économique compétitif. De même, l'acceptation sociale se mesure à la capacité d'exprimer des préférences en tant que consommateurs. Les LGBT émergent donc comme une cible pour le développement ou l'élargissement du bassin de consommateurs-trices dans certains secteurs (tourisme, mariage, etc.). Dans une économie concurrentielle, les marchés LGBT attirent de plus en plus la convoitise de commerçants de toutes sortes. Cette commercialisation à outrance participe du mouvement de marchandisation des individus, des identités, des cultures à l'échelle nationale et internationale.

Ma seconde source d'inquiétude (mais les deux sont liées, celle-ci expliquant celle-là) vient de l'affaiblissement des perspectives critiques au sein des mouvements LGBT. Le désir d'acceptation sociale, certes compréhensible et légitime face à l'exclusion sociale dont ils et elles ont été victimes, devient désir d'être comme les autres, de s'intégrer, de « faire pareil », en négligeant de nous interroger sur ce que la société attend de nous et surtout sur ce que NOUS voulons. Cette perte de sens critique est accentuée entre autres par le recours

à l'argumentation juridique : afin de prouver l'existence d'une discrimination devant les tribunaux, il faut démontrer que les personnes homosexuelles sont semblables aux personnes hétérosexuelles mais qu'elles sont traitées différemment. De là le risque de se calquer sur les modes de vie hétérosexuels, de valoriser la conformité sociale plutôt que de mettre de l'avant la diversité au sein des LGBT, que ce soit au niveau des sexualités, des identités de genres, des couples et des familles. Le piège qui nous guette alors est d'obtenir une reconnaissance sociale, juridique et économique seulement pour ceux et celles qui s'intègrent plus facilement dans l'ordre social et sexuel, tout en créant ou en maintenant des inégalités, des hiérarchies entre nous, dans nos pays respectifs, et entre nos pays.

Depuis leur émergence, les mouvements des LGBT sont traversés par cette opposition entre l'assimilation et la subversion : d'un côté, l'on recherche avant tout l'intégration dans les structures existantes, ce qui passe par l'affirmation de sa propre normalité ainsi que par l'adhésion aux valeurs communes et aux institutions officielles ; de l'autre, l'on veut affirmer sa différence, résister aux modèles normatifs qui imposent des moules étroits à l'expression des genres et des sexualités. Je ne veux pas opposer ces deux logiques, car elles sont toutes deux nécessaires à nos mouvements et en constituent des moments indissociables (Weeks, Heaphy et Donovan, 2001). À certaines périodes domine la transgression, c'est-à-dire la critique des institutions, l'invention de nouvelles identités et de nouveaux modes de vie. Cette contestation est nécessaire pour démontrer les aspects inadéquats des cadres de vie traditionnels. Mais les avancées se mesurent aussi par la capacité de faire accepter ces nouvelles identités et ces nouveaux modes de vie, ce qui suppose une certaine intégration sociale afin de ne pas toujours payer le prix de la marginalité et de l'exclusion.

Ces deux dynamiques, assimilation et résistance, suscitent des tensions politiques qu'il ne faut pas escamoter, que ce soit en faveur d'une rhétorique de l'égalité ou, à l'autre pôle, au profit d'un discours qui s'auto-proclame subversif. Au contraire, à chaque étape importante des luttes, il faut bien évaluer les gains réels, des concessions faites et des problèmes qui demeurent irrésolus, ce qui implique des lieux de paroles, des débats ouverts, voire des confrontations, et une volonté systématique de prendre en considération la diversité de même que les inégalités de sexe, de classe, d'origine géographique et ethnique, de capacités physiques et intellectuelles, pour ne mentionner que celles-là, au sein des mouvements LGBT. Comme le notait Miguel Vale de Almeida, un anthropologue portugais, lors d'un atelier à l'Université d'Été Euroméditerranéenne des Homosexualités (UEEH) à l'été 2004, il y a un lien entre l'absence du politique et la commercialisation : l'absence du politique crée un vide et ce vide sera bien vite occupé par le marché capitaliste.

En terminant et m'inspirant encore une fois des réflexions de De Almeida, j'avance que les luttes des mouvements LGBT ne sont pas périphériques aux revendications altermondialistes, comme on serait porté à le croire de prime abord. Au contraire, les enjeux soulevés par ces mouvements sont au cœur même des phénomènes liés à la mondialisation. Qui peut constituer un couple ? Qui peut épouser qui ? Qu'arrive-t-il lorsqu'un couple est reconnu dans un pays et pas dans un autre ? Alors que les migrations s'intensifient à l'échelle mondiale, que les politiques nationales et transnationales de gestion de l'immigration et de déplacement de la main d'œuvre s'appuient, pour une part, sur des critères relatifs à la définition des couples et des familles, ces questions revêtent une importance cruciale. De même et paradoxalement, la commercialisation nourrit les constructions identitaires LGBT partout dans le monde, les technologies informatiques en accélèrent la circulation ; certes, l'on pourra dénoncer cette homogénéisation culturelle de même que l'hégémonie amé-

ricaine mais ces constructions revêtent aussi leurs spécificités historiques, géographiques et culturelles. En outre, comme je l'ai mentionné, elles créent une base pour le développement de solidarités internationales.

Pour parvenir à de réelles solidarités, il nous faut résister à l'idée que les droits des LGBT constitueraient une préoccupation exclusive des pays riches, du Nord géopolitique, qui serait étrangère aux pays du Sud et aux cultures locales. Pour les mouvements venant du Nord, cela signifie de ne pas se penser comme le « modèle à suivre », comme l'incarnation de la modernité et du progrès, mais plutôt de se mettre à l'écoute des mouvements qui surgissent un peu partout dans le monde. En outre, tout comme à l'échelle nationale, il nous faut considérer les multiples appartenances identitaires de même que les inégalités structurelles qui nous divisent. Au Nord, nous avons encore beaucoup de travail à faire pour faire émerger cette conscience politique.

### Références bibliographiques

Adam, Barry D., « Globalization and the Mobilization of Gay and Lesbian Communities », in Jan Pieterse, Henri Lustiger-Thaler, Sasha Roseneil et Pierre Hamel (dir.), *Globalization and Social Movements*, New York, Palgrave, 2002, p. 166-179.

Bernstein, Mary et Renate Reimann (dir.), *Queer Families, Queer Politics. Challenging Culture and the State*, New York, Columbia University Press.

Borillo, Daniel (dir.), *Lutter contre les discriminations*, Paris, Éditions La Découverte, coll. Recherches, 2003.

Demczuk, Irène, Michèle Caron, Ruth Rose et Lyne Bouchard, *La reconnaissance des couples de lesbiennes : un droit sans équivoque*, Ottawa, Condition féminine Canada. Disponible en français et en anglais, sur le site de Condition féminine Ca-

nada à l'adresse Internet suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca>, novembre 2005

Druelle, Anick, « Mondialisation des réseaux en faveur des droits des lesbiennes et autres solidarités : notes de recherche pour des analyses et des politiques institutionnelles », in Pierrette Bouchard et Lucie Gélinau (dir.). *Féminisme, recherche et mondialisation*, Cahiers du GREMF, n° 88, GREMF (Université Laval), 2004.

Hunt, Gerald, *Laboring for Rights. Unions and Sexual Diversity across Nations*, Philadelphie, Temple University Press, 1999.

Lahey, Kathleen A., *Are We 'Persons' yet? Law and Sexuality in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

León, Irene et Phumi Mtetwa (dir.), *Globalization: GLBT Alternatives*, Quito, GLBT South-South Dialogue, 2003.

Weeks, Jeffrey, Heaphy, Brian et Catherine Donovan, *Same Sex Intimacies. Families of Choice and Other Life Experiments*. London, Routledge, 2001.